

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 119 DE

Page 1/4

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 74

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROFREY, Daniel BERTOCCHI, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrice MONTEVECCHIO, René BERNARD, Odile FAIVRE, Yann PINGUAND, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : François PERRIN (Vice-Président) à Françoise WEBER, Yves DECOTE (Vice-Président) à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Rémy VIENNET à René BERNARD, Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Thierry GUINCHARD à Pierre GUINCHARD, Jacques FAIVRE à Claude ROMANET (Vice-Président), Jean-Jacques DE VETTOR à Dominique BONNET (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Jacky REVERCHON, soit 9 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Charles VALLET, Jean-Marie BAILLY, Frédéric LAMBERT, Raphaël GAGNEUR, Hubert MOTTET, Laurent MENETRIER

Etaient absents : André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Serge DAYET, Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Mathieu GERARD, Michel BONTEMPS

Secrétaire de séance : Madame Laetitia DOS SANTOS.

Convocation faite le : 16 octobre 2019

Objet : APD ALSH des Perchées.

Rappel :

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS) a la compétence périscolaire et extrascolaire sur une l'ensemble du territoire communautaire, dont la ville de Poligny.

A Poligny, les accueils de loisirs se déroulent au sein de deux groupes scolaires communaux (regroupant des élèves de Poligny et communes rattachées : Chamole, Chausseuans, Vaux sur Poligny, Villerserine, Buvilly, Tourmont et à la marge quelques élèves sur dérogation). Des travaux de rénovation ont été réalisés en 2018 à l'ALSH Jacques BREL et une reconstruction est programmée (Les Perchées).

Le bâtiment actuel des Perchées est propriété de la commune de Poligny. D'une surface plancher de 1 275 m², il a été construit à la fin des années 70 avec une ossature métallique et des éléments de remplissage légers. Il est utilisé en partie par l'école (gestion communale) et par l'accueil de loisirs (gestion intercommunale - mise à disposition d'une partie des locaux par la commune) avec des espaces mutualisés.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/4

Séance du 24 octobre 2019

CO 119 DE (SUITE)

Objet : APD ALSH des Perchées.

Au niveau de l'école, les effectifs sont plutôt stables, pas de fermeture de classe prévue à la prochaine rentrée ni de perspective de forte évolution de la demande.

Une classe passerelle a ouvert à la rentrée 2017 pour accompagner la scolarisation en douceur des enfants de 2 ans.

Concernant l'accueil de loisirs, la fréquentation des enfants se répartit comme suit sur les différents temps d'accueil périscolaires : entre 10 et 20 enfants le matin avant l'école, 60 enfants maximum le midi et une vingtaine d'enfants le soir.

En extrascolaire, 90 enfants maximum sont accueillis pendant les vacances (Toussaint, Pâques, été) et les mercredis. En 2017/2018, 54 % des enfants étaient issus de la commune de Poligny. Entre 2014 et 2018 la variation du pourcentage d'enfants de Poligny varie entre 48% et 54 %.

	Année scolaire 2014/2015	Année scolaire 2015/2016	Année scolaire 2016/2017	Année scolaire 2017/2018
Effectifs scolaires	118	121	120	125
Inscrits périscolaires	84 <i>(mercredis en extrascolaire)</i>	158	140	87 <i>(mercredis en extrascolaire)</i>

Le bâtiment actuel ne répond plus aux besoins (manque de place, manque d'espaces de rangement). Des travaux de réhabilitation seraient nécessaires pour remédier aux problèmes d'infiltration et de vétusté des revêtements. Le bâtiment présente une faible performance énergétique (absence d'inertie, défauts d'étanchéité, systèmes de chauffage mal adaptés, mauvaise qualité thermique de l'enveloppe...) et présente de l'amiante.

La commune de Poligny a donc lancé une étude pour envisager la réhabilitation de ce bâtiment en tenant compte des besoins de chaque utilisateur. L'étude a montré qu'une rénovation thermique du bâtiment actuel, bien qu'envisageable, s'avérerait peu pertinente en termes de coût et de pérennité des investissements au vu de sa qualité constructive initiale. Aussi, les conclusions de l'étude ont orienté la commune vers la construction d'un bâtiment neuf.

Le nouveau groupe scolaire remplacera l'actuel, avec comme objectifs de :

- Proposer un bâtiment modulable en capacité de s'adapter à une demande d'accueil supérieure ;
- Proposer des bâtiments de qualité pour l'accueil du public ;
- Proposer des bâtiments avec une organisation spatiale permettant une bonne cohabitation scolaire et péri/extrascolaire ;
- Proposer un bâtiment économe en énergie ;
- Proposer un bâtiment accessible au niveau des espaces intérieurs et extérieurs ;
- Améliorer le confort d'exercice des professionnels.

Il sera construit à proximité du bâtiment actuel et de la crèche de Poligny.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
CO 119 DE (SUITE)

Page 3/4

Objet : APD ALSH des Perchées.

Description du projet :

Construction d'un bâtiment neuf à énergie positive (BEPOS) de 1 292m² de surface plancher, séparant les fonctions école (56%) et accueil de loisirs (péri et extrascolaire 44%), avec des équipements communs mutualisés (espace de repos, salle de motricité, salle de réunion, sanitaires, locaux logistiques, espaces de récréation et aménagements extérieurs dont places de stationnement).

La Communauté de Communes finance le bâtiment accueil de loisirs (surface plancher avec espaces mutualisés de 571 m² - coût prévisionnel de 1 376 150€ HT), la commune assurant la prise en charge du bâtiment à usage scolaire.

Il est également prévu que la répartition des dépenses est estimée au moment de l'avant-projet sommaire sur 56% pour la partie scolaire et 44% pour la partie périscolaire avec une répartition définitive des dépenses en fin de chantier en fonction des dépenses effectivement réalisées, pour chacune des parties.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire BEPOS a été attribué au cabinet SERGE ROUX de DOLE pour un coût prévisionnel de 240 751,50 € HT.

Par délibération CO 153 du 14 novembre 2018, la CCAPS a accepté une convention de maîtrise d'ouvrage avec la ville de Poligny en confiant la maîtrise d'ouvrage déléguée à la ville de Poligny.

Le Cabinet Serge ROUX a travaillé sur l'élaboration du projet et présenté un 1^{er} Avant-Projet Sommaire (APS) en mars 2019. Celui-ci a fait l'objet de nombreuses observations la part des élus, des professionnels de la petite enfance et des utilisateurs des locaux.

Un second APS a été présenté en mai 2019 (voir en pièce jointe les détails de cet APS). Cet APS 2 correspond aux attentes des utilisateurs et des élus.

Un Avant-Projet Détaillé (APD) a été présenté le 27 septembre 2019. Il tient compte des dernières remarques des utilisateurs et des élus.

A ce stade APD le cout global tient compte du coût prévisionnel des travaux, de la maîtrise d'œuvre et de tous les frais annexes (Contrôle Technique, CSPS, Assurance dommage ouvrage....). Voir le tableau en annexe. Le coût de la partie ALSH s'élèverait à 1 529 392.19€

Communauté de Communes
 Arbois Poligny Salins Cœur du Jura

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 octobre 2019
 CO 119 DE (SUITE)

Page 4/4

Objet : APD ALSH des Perchées.

PLAN DE FINANCEMENT BATIMENT SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE BEPOS			
	Estimation	APS 2-2	APD
Coût travaux	2 507 130,00 €	2 849 000,00 €	2 889 800,00 €
Option zone de stockage R+1			22 500,00 €
Clôture côté rue Général De GAULLE			5 900,00 €
Coût travaux avec options			2 918 200,00 €
Dont plus-value BEPOS		161 000,00 €	
Coût hors BEPOS		2 688 000,00 €	
Maîtrise d'œuvre 8,25%	298 234,00 €	235 042,50 €	240 751,50 €
CT + SPS	32 593,00 €	10 521,25 €	10 521,25 €
Levé topo	3 800,00 €	1 980,00 €	1 980,00 €
Etude de sol	4 500,00 €	2 790,00 €	2 790,00 €
Concessionnaires de réseaux	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Publicité - Reprographie	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Domage ouvrage 0,95 %	42 567,00 €	27 065,50 €	27 453,10 €
Imprévus 5%	125 657,00 €	142 450,00 €	144 490,00 €
Révision de prix 4,26%	106 679,00 €	121 367,40 €	123 105,48 €
Montant total (avec BEPOS)	3 127 760,00 €	3 396 816,65 €	3 475 891,33 €
Coût scolaire 56%	1 751 545,60 €	1 902 217,32 €	1 946 499,14 €
Coût périscolaire	1 376 214,40 €	1 494 599,33 €	1 529 392,19 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

1 / VALIDE l'APD afin que le maître d'œuvre puisse continuer à travailler à l'élaboration de ce projet ;

2 / AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce projet.

Fait à Poligny, les an, mois et jour de dessus.
 Pour copie certifiée conforme à l'original.

Pour le Président empêché,
 le 1^{er} Vice-Président

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCON

